

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale extraordinaire des membres de la corporation d'Entreprendre Sherbrooke tenue le 19 juin 2024 à 17 h 35 au Quartier général de l'entrepreneuriat situé au 80 rue Wellington Sud, salle 3705, à Sherbrooke, Québec.

SONT PRÉSENTS

- Jean-François Lalonde, président
- Louis-André Neault, vice-président
- Hélène Pelletier, trésorière
- Miguel Aubouy
- Geneviève Bernier
- Katia Cyr
- Pascale-Maude Gosselin
- Samuel Nadeau
- Marc-Antoine Samson – *par vidéoconférence*
- Véronique Sinclair-Desgagné
- Philippe Cadieux, observateur

SONT EXCUSÉS

- Nancy Marcotte, secrétaire
- Marc-André Casault
- Pierre Pomerleau
- Étienne Villeneuve

INVITÉS

- François Leduc, directeur général, Entreprendre Sherbrooke
- Julie Lachapelle, adjointe de direction, Entreprendre Sherbrooke

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Jean-François Lalonde ouvre l'assemblée générale extraordinaire à 17 h 35 et souhaite la bienvenue aux membres.

2. PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Jean-François Lalonde et Katia Cyr agissent respectivement à titre de président et de secrétaire d'assemblée.

3. AVIS DE CONVOCATION ET QUORUM

L'avis de convocation ayant été envoyé à tous les administrateurs en respect des règlements et la majorité des membres étant présents, la réunion est déclarée valablement constituée.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

AGE-20240619-001 **Il est résolu à l'unanimité**

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

5. DEMANDE DE LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la réforme sur le développement économique a entraîné plusieurs changements au sein d'Entreprendre Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QU' Entreprendre Sherbrooke dessert maintenant les secteurs industriel et technologique et doit, par conséquent, modifier l'un de ses objets comme indiqué ci-dessous :

« - accueillir, accompagner et conseiller les entreprises (sous quelque forme que ce soit) œuvrant notamment dans les secteurs industriel, commercial, technologique, de services, agroalimentaire et production artisanale, d'économie sociale et d'économie circulaire, et ce, dans leurs projets de développement, d'optimisation des processus d'affaires, et ce, du stade de prédémarrage jusqu'au stade de la maturité; »

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'administrateurs qui compose le conseil d'administration peut être augmenté conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies;

CONSIDÉRANT QU' Entreprendre Sherbrooke désire modifier la composition de son conseil d'administration qui devra en tout temps être composé de quatorze (14) administrateurs, au lieu de douze (12);

CONSIDÉRANT QUE les membres de la corporation désirent demander au Registraire des entreprises de modifier ses lettres patentes et de délivrer des lettres patentes supplémentaires afin de modifier les éléments précédemment mentionnés;

AGE-20240619-002 **Il est proposé par Katia Cyr**
Appuyé par Hélène Pelletier

- De demander au Registraire des entreprises de modifier les lettres patentes d'Entreprendre Sherbrooke et de délivrer des lettres patentes supplémentaires afin de modifier les éléments suivants :
 - le nombre de ses administrateurs;
 - ses objets pour y inclure les entreprises œuvrant dans le secteur industriel et technologique;
- Qu'Entreprendre Sherbrooke autorise Jean-François Lalonde et Nancy Marcotte, respectivement président et secrétaire du conseil d'administration, à signer les documents requis aux fins de la demande de délivrance de lettres patentes supplémentaires.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 38.



Jean-François Lalonde, président



Katia Cyr, secrétaire d'assemblée

**Assemblée générale extraordinaire des membres
19 juin 2024 à 17 h 30**

*Entreprendre Sherbrooke
80, rue Wellington Sud à Sherbrooke, bureau 3700 (3^e étage)
Salle du conseil*



ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de l'assemblée** – 1 min.
2. **Président et secrétaire d'assemblée** (*information*) – 1 min.
3. **Avis de convocation et quorum** (*information*) – 1 min.
4. **Adoption de l'ordre du jour** (*décision*) – 1 min.
5. **Demande de lettres patentes supplémentaires** (*décision*) – 5 min.
6. **Levée de l'assemblée**